

## Textes applicables en février 2026

Date entrée en vigueur	Texte	Domaines	Conditions d'entrée en vigueur	Publics concernés
07/02/2026	<p><a href="#">Décret n° 2025-772 du 5 août 2025 relatif à la procédure applicable au contentieux de l'indemnisation des passagers en cas de refus d'embarquement, d'annulation ou de retard important d'un vol</a></p>	Transports	<p>Le décret entre en vigueur six mois après sa publication. Il est applicable aux instances introduites à compter de son entrée en vigueur. Toutefois, l'irrecevabilité pour absence de tentative de médiation n'est pas encourue lorsque le demandeur a formé une réclamation auprès du transporteur aérien avant la publication du décret ou lorsque le fait générateur de l'indemnisation est antérieur d'au moins quatre ans à l'entrée en vigueur du décret.</p>	<p>Tribunaux judiciaires ; commissaires de justice ; compagnies aériennes ; médiateur de la consommation ; avocats.</p>